



Contrat d'engagement « Cerises Bio » saison 2015

entre l'adhérent des Paniers Marseillais
et

Loïc Péré 199, chemin de Charenton 30800 St Gilles – 06 98 42 01 03

Panier de Notre-Dame du Mont - Cours Julien

- Loïc Péré s'engage à livrer ses cerises une fois par semaine,
- **pendant 4 semaines du 20 mai au 10 juin 2014** au lieu et à l'heure de distribution du panier de légumes (dans la limite de sa production et donc des conditions climatiques).
- Le prix du kilo est à 5 euros le kilo (barquettes de 1 kg) et 4,5 euros le kilo (barquette de 5 kg à 22,50 euros).

Je soussigné(e)

Nom : Prénom

Email: Téléphone:

- L'adhérent s'engage à commander au minimum une barquette de 1 kilo durant la période du contrat, aux dates suivantes :

- **(Cochez LA ou LES dates qui vous intéressent et la quantité souhaitée)**

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Le 20 mai :(1, 2 ou plus) barquette(s) de 1 kg |(1, 2 ou plus) barquette(s) |
| de 5 kg | |
| <input type="checkbox"/> Le 27 mai :(1, 2 ou plus) barquette(s) de 1 kg |(1, 2 ou plus) barquette(s) |
| de 5 kg | |
| <input type="checkbox"/> Le 3 juin :(1, 2 ou plus) barquette(s) de 1 kg |(1, 2 ou plus) barquette(s) |
| de 5 kg | |
| <input type="checkbox"/> Le 10 juin :(1, 2 ou plus) barquette(s) de 1 kg |(1, 2 ou plus) barquette(s) |
| de 5 kg | |

Au delà de ces commandes fixes, l'adhérent pourra procéder à des **commandes supplémentaires**, en prévenant le référent au minimum **1 semaine avant la date de livraison suivante**, lors de la distribution auprès de son référent.

Règlement :

Je règle par chèque, à l'ordre de Loïc Péré.

Date :

Signature de l'adhérent:

Signature du producteur :